

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2022

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue à l'École Émile-Dubé à 15 h 30 jeudi le 18<sup>e</sup> jour d'août 2022. Sont présents Messieurs les conseillers : Jean-Luc Bérubé, Yanik Levasseur et Mesdames les conseillères : Isabelle Truchon, Johanne Thibault sous la présidence de la mairesse madame Josée Marquis. Sont absents : Cynthia D'Astous et Raphaël Helgerson-Gendron

**CONSTAT DU QUORUM**

**RÉSOLUTION #2022-170**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par courriel à tous les membres du Conseil en date du 16<sup>e</sup> jour du mois d'août 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres présents forme quorum et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication du contrat pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire;
4. Réparations des portes de garages;
5. Portes de garages;
6. Réparation du souffleur;
7. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur la mairesse Madame Josée Marquis déclare la séance ouverte à 15 h 30.

**RÉSOLUTION #2022-171**

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOÛT SANITAIRE AU MONTANT DE 218 931.81\$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Adelme a été en demande de soumission sur le site SEAO le 21 février dernier pour la réfection de la conduite d'égout sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une (1) soumissions soit celle de << Les Entreprises D'Auteuil & Fils Inc >> ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité renonce aux essais-égout au montant de 16 700.51\$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité reçoit une réduction de coût de 4 099.44\$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu de faire l'octroi du contrat à << Les Entreprises D'Auteuil & Fils Inc >> au montant de 199 730.41\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**RÉSOLUTION #2022-172**  
**ACHAT PORTES DE GARAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions soit celle des Entreprises JPV Ouellet au montant de 24124.43\$ et celle de Portes de Garage Alain Normand Inc au montant de 24 736.88\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yanik Levasseur et résolu d'accorder le contrat à : Portes de garage Alain normand Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**RÉSOLUTION #2022-173**  
**RÉPARATIONS DES PORTES DE GARAGES**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions soit celle de Construction René Bouchard Inc au montant de 2 743.10\$ et celle Rénovation DT au montant de 2 471.29\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire Rénovation DT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**RÉSOLUTION #2022-174**  
**RÉPARATIONS SOUFFLEUR**

**ATTENDU QUE** la première soumission reçue dépassait 40 000\$;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal trouve les réparations trop onéreuses;

**ATTENDU QUE** Monsieur Yanik a redemandé une nouvelle soumission pour effectuer les réparations essentielles soient le pivot avant droit, le moteur d'essuie-glace, les freins et l'achat de chaîne pour que le souffleur puisse fonctionner cet Hiver;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Isabelle Truchon d'effectuer les réparations du souffleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**RÉSOLUTION #2022-175**  
**RÉNOVATION DU CENTRE MUNICIPAL : MODIFICATIONS POUR LA VENTILATION, PLOMBERIE ET ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux de réparation du Centre municipal afin de mettre le bâtiment selon les normes de la construction des problèmes concernant la ventilation, la plomberie et l'électricité sont apparues;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire des mises à niveau par rapport aux plans d'architecture;

Pour la ventilation : 9 019.82\$

Pour la plomberie : 21 686.69\$

Pour l'électricité : 14 670.40\$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne Thibeault d'accepter les mises à niveaux et de procéder aux rénovations selon les nouvelles directives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUJETS RELIÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2022-176**  
**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Madame Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité de fermer la séance à 16 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

\_\_\_\_\_  
Josée Marquis, Mairesse

\_\_\_\_\_  
Martine Marquis, Directrice générale  
greffière-trésorière